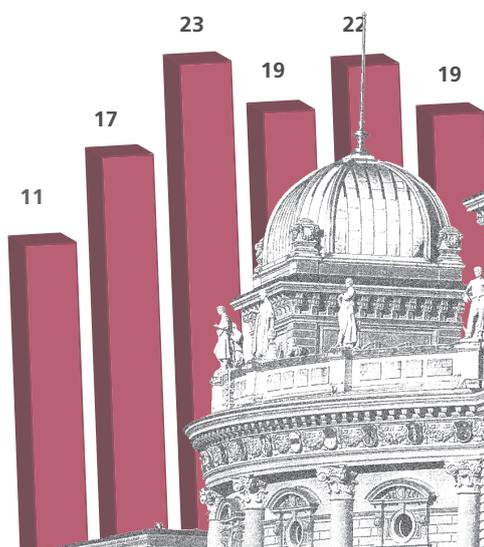


Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Statistiques relatives à la 50e législature

Ce prospectus présente une sélection de chiffres clés relatifs à la 50e législature. Vous en trouverez une version contenant des commentaires plus détaillés sur le site Internet du Parlement, sous «Faits et données chiffrées».

Bibliothèque du Parlement
CH- 3003 Berne
+41 58 322 97 44
doc@parl.admin.ch

Abréviations

Type d'objet

Ip.	Interpellation
lv.ct.	Initiative déposée par un canton
lv.pa.	Initiative parlementaire
Mo.	Motion
OCF	Objet du Conseil fédéral
OP	Objet du Parlement
Pét.	Pétition
Po.	Postulat
Q	Question
Qst.	Question de l'heure des questions

Groupes parlementaires

BD	Groupe PBD
C	Groupe PDC
G	Groupe des Verts
GL	Groupe vert'libéral
RL	Groupe libéral-radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du centre

Date de relevé des données

Sauf mention contraire, les données ont été relevées le 01.12.2019

Informations clés sur la 50e législature

(30.11.2015 - 01.12.2019)

Nombre de sessions

- sessions ordinaires : 16
- sessions spéciales : 3
(Conseil national uniquement)
- sessions extraordinaires : 2
(thèmes abordés : rapport sur le service public et contrôles systématiques aux frontières)

Nombre de séances

- Conseil national : 266
- Conseil des États : 200
- Assemblée fédérale (Chambres réunies) : 21

Les députés de la 50e législature

Nombre de nouveaux députés

- Conseil national :
 - 54 au début de la législature*
 - 26 en cours de législature
- Conseil des États :
 - 12 au début de la législature*
 - 2 en cours de législature

Nombre et proportion de femmes au début de la législature*

- Conseil national : 64 (32 %)
- Conseil des États : 7 (15 %)

Âge moyen au début de la législature*

- Conseil national : 50 ans
- Conseil des États : 55 ans

* Jour de référence : le 08.01.2015. Ce jour-là, deux nouveaux conseillers nationaux ont prêté serment, ayant pris leur fonction par substitution après les résultats finaux des élections au Conseil des États du canton de Zurich.

Le saviez-vous ?

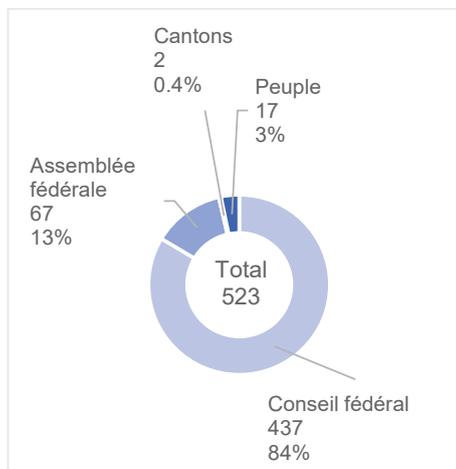
Outre les «sessions ordinaires», qui ont lieu quatre fois par an, il existe des «sessions spéciales» et des «sessions extraordinaires».

Les sessions spéciales visent à réduire le nombre d'objets en suspens. Elles durent généralement plusieurs jours et se tiennent indépendamment des sessions ordinaires. Chaque conseil décide de manière autonome s'il souhaite organiser des sessions spéciales.

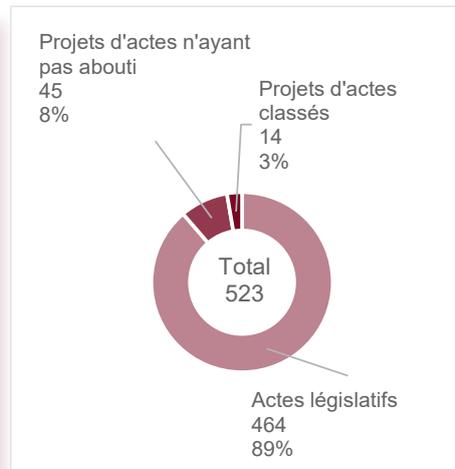
Les sessions extraordinaires peuvent être convoquées à la demande du Conseil fédéral ou d'un quart des membres d'un conseil. Cet instrument permet à des minorités de députés et au Conseil fédéral de participer à l'élaboration de l'agenda parlementaire, qui est normalement fixé par les bureaux des conseils et la majorité des députés. Lors des sessions extraordinaires, les conseils se penchent sur un seul objet ou sur un petit nombre d'objets liés entre eux. Ces sessions sont donc courtes. Elles ont généralement lieu au cours des trois semaines consacrées à une session ordinaire.

Les actes de la 50e législature

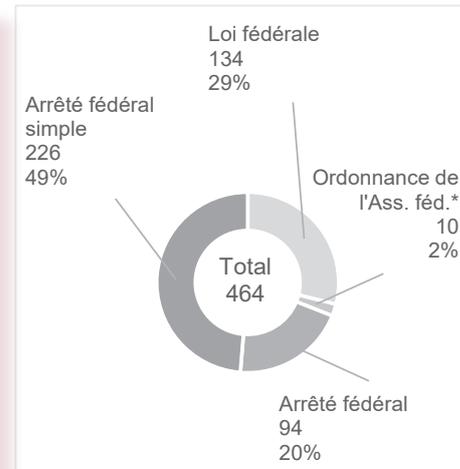
Auteurs (projets d'acte)



Taux d'adoption (projets d'acte)



Formes d'acte (actes)



* Ass. féd. = Assemblée fédérale

Dans la statistique ci-dessus, ce sont les arrêtés fédéraux concernant des initiatives populaires qui sont pris en compte lorsqu'il s'agit de projets d'acte lancés par le peuple. Pour les projets d'acte élaborés par l'Assemblée fédérale, la statistique prend en compte non seulement les initiatives parlementaires, mais également les contre-projets directs aux initiatives populaires qui ont été déposés par une commission ou un député.

Le saviez-vous ?

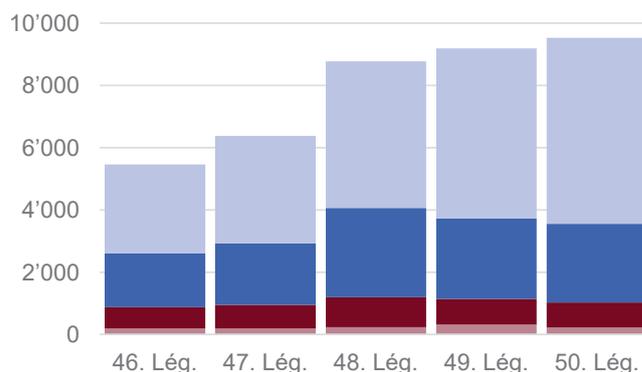
Le lexique du Parlement fournit des informations détaillées sur les différentes [formes d'acte](#).

Nombre d'objets déposés

50e législature : répartition par catégorie d'objet

	Nombre	%
■ Interventions visant à obtenir des renseignements	5972	62%
- Q	361	4%
- Ip.	2932	31%
- Qst.	2679	28%
■ Interventions demandant des mesures	2549	27%
- Mo.	1754	18%
- Po.	795	8%
■ Objets pouvant donner lieu à un acte	817	9%
- OCF	296	3%
- Iv.ct.	88	1%
- Iv.pa.	433	5%
■ Autres objets	226	2%
- OP	116	1%
- Pét.	110	1%
Total	9564	100%

Évolution : de la 46e à la 50e législature



Abréviations : voir p. 2

Le code de couleurs correspond à celui du tableau à gauche.

Exemple : le tableau montre que, parmi les 9564 objets déposés au cours de la 50e législature, 5972 (soit 62 %) étaient des interventions visant à obtenir des renseignements, dont 361 questions, 2932 interpellations, etc. Le diagramme ci-dessus reprend ces chiffres et permet de les comparer avec ceux des législatures précédentes.

Remarque : le nombre d'objets par catégorie ne reflète aucunement le volume de travail lié à leur traitement ni leur importance.

Le saviez-vous ?

Les différentes catégories d'objet sont décrites dans le [lexique du Parlement](#).

En ce qui concerne les **interventions** (en bleu dans le graphique), on distingue (1) celles qui visent à ce que des mesures soient prises, en chargeant le Conseil fédéral d'élaborer un projet d'acte (**motions**) ou d'établir un rapport (**postulats**) de (2) celles qui visent à obtenir des renseignements (**interpellations**, **questions** et, au Conseil national, les **questions traitées durant l'heure des questions**).

Parmi les autres catégories d'objet (en rouge dans le diagramme), il convient de relever ceux qui peuvent mener directement à l'élaboration d'**actes** (lois, ordonnances de l'Assemblée fédérale, arrêtés fédéraux), à savoir les objets du Conseil fédéral, les **initiatives parlementaires** et les **initiatives déposées par un canton**.

Remarque : le nombre d'objets est peu révélateur du temps nécessaire à leur traitement. Par exemple, une fenêtre de trois heures par session au maximum est prévue pour l'examen de toutes les **questions traitées durant l'heure des questions** (au Conseil national), alors qu'il n'est pas rare que les objets pouvant donner lieu à l'élaboration d'un acte (certains objets du Conseil fédéral notamment) donnent chacun lieu à des débats de plusieurs heures (voir aussi la statistique sur les objets ayant fait l'objet des plus longs débats, à la page suivante).

Les objets les plus débattus

Voici le top 10 des objets ayant suscité les plus longs débats au cours de la 50e législature (objets liquidés uniquement, durée des débats pendant la 50e législature uniquement, durée cumulée des débats au sein des deux conseils).

Numéro	Titre bref de l'objet	Nombre d'heures
14.088	Prévoyance vieillesse 2020	29
16.027	Loi sur les étrangers	22
17.041	Budget 2018	22
18.041	Budget 2019	19
17.019	Loi sur les marchés publics	18
16.065	Réforme des PC	17
15.069	Loi sur les jeux d'argent	17
17.052	Loi sur la chasse	17
16.041	Budget 2017	16
17.046	Initiative pour l'autodétermination	15

Remarque : La majeure partie des débats (52 h. au total) sur l'objet 13.074 (Stratégie énergétique 2050) a eu lieu avant la 50e législature.

Le saviez-vous ?

On entend ici par durée des débats la période entre le début des débats sur un objet et le début des débats sur l'objet suivant. Cette durée englobe donc non seulement le temps de parole effectif, mais aussi le temps nécessaire pour les votes et les questions de procédure.

Thèmes des interventions déposées par les groupes parlementaires au cours de la 50e législature

	V	S	RL	C	G	BD	GL	Total
Économie	15%	24%	29%	25%	26%	20%	22%	22%
Politique d'Etat	24%	19%	26%	21%	15%	12%	14%	21%
Santé	13%	22%	13%	16%	17%	21%	17%	17%
Finances	19%	17%	18%	16%	10%	11%	13%	16%
Politique internationale	16%	20%	7%	12%	20%	15%	5%	15%
Environnement	8%	15%	10%	15%	33%	15%	42%	15%
Médias et communication	9%	11%	22%	17%	8%	11%	11%	12%
Transports	10%	10%	17%	15%	14%	7%	16%	12%
Politique migratoire	25%	7%	6%	8%	9%	6%	3%	12%
Politique de sécurité	14%	12%	8%	9%	12%	19%	10%	12%
Questions sociales	9%	15%	8%	12%	12%	20%	8%	11%
Emploi et travail	8%	10%	8%	9%	7%	8%	5%	8%
Politique européenne	12%	4%	5%	6%	5%	5%	4%	7%
Fiscalité	6%	7%	9%	6%	5%	4%	6%	7%
Agriculture	6%	5%	5%	6%	13%	8%	13%	6%
Droits et libertés	3%	10%	4%	5%	12%	11%	2%	6%
Protection sociale	7%	6%	8%	7%	3%	9%	7%	6%
Énergie	4%	6%	6%	3%	10%	7%	21%	6%
Droit pénal	8%	6%	3%	5%	4%	9%	2%	6%
Éducation	3%	6%	5%	9%	4%	6%	4%	5%

Exemple : 15 % des interventions déposées par le groupe de l'Union démocratique du centre ou par ses membres au cours de la 50e législature portaient sur le thème de l'économie. En moyenne, un objet porte sur 2,4 thèmes. Seuls les thèmes représentant au moins 5 % des interventions sont listés. Abréviations : voir p. 2.

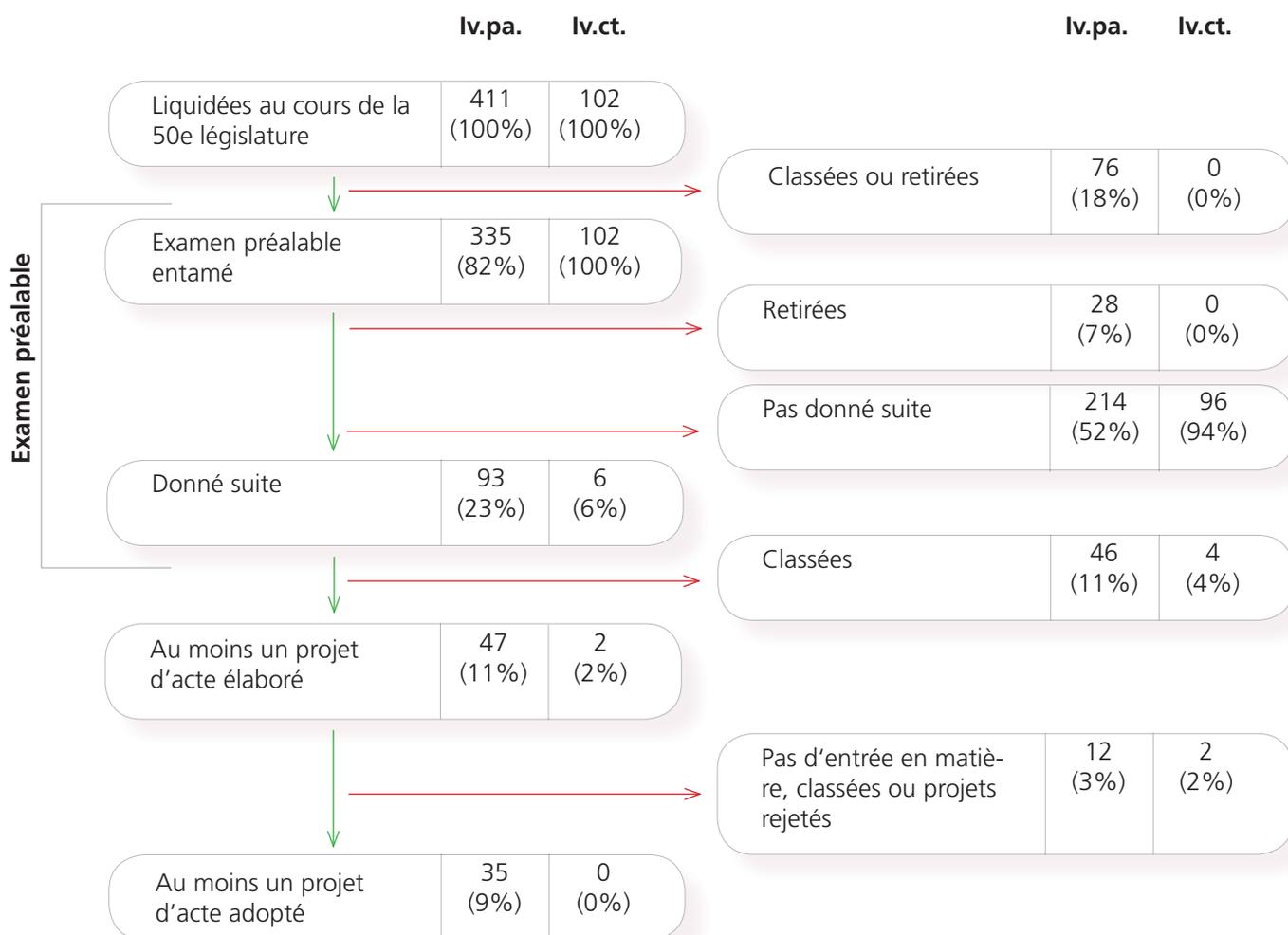
Le saviez-vous ?

Ce sont les collaborateurs de la Bibliothèque du Parlement qui se chargent de classer les objets par thème, à l'aide d'une liste en comprenant 28. Certains des thèmes sont relativement vastes, raison pour laquelle ils sont brièvement expliqués ci-dessous :

- Économie : entreprises, concurrence, consommation, tourisme, politique économique extérieure/commerce, etc.
→ à distinguer des thèmes «Fiscalité», «Finances» et «Emploi et travail».
- Politique d'État : administration publique, fédéralisme, démocratie directe, droit de cité, droits politiques, votations populaires, etc.
→ à distinguer du thème «Droits et libertés», où il est question de la protection des droits individuels.
- Questions sociales : questions familiales, questions genre, vieillesse, jeunesse, handicap, sport, etc.
→ à distinguer du thème «Protection sociale», où il est question d'assurances sociales.
- Politique internationale : relations bilatérales et multilatérales entre la Suisse et d'autres pays, etc.
→ à distinguer du thème «Politique européenne» et, en partie, du thème «Politique de sécurité».

Les autres thèmes ne figurent pas dans le tableau, car ils représentent moins de 5 % des interventions. Il s'agit des thèmes suivants : culture, droit civil, science et recherche, aménagement du territoire et logement, droit international, Parlement, droit, justice.

De quelle manière les initiatives parlementaires et les initiatives déposées par un canton ont-elles été liquidées au cours de la 50e législature ?



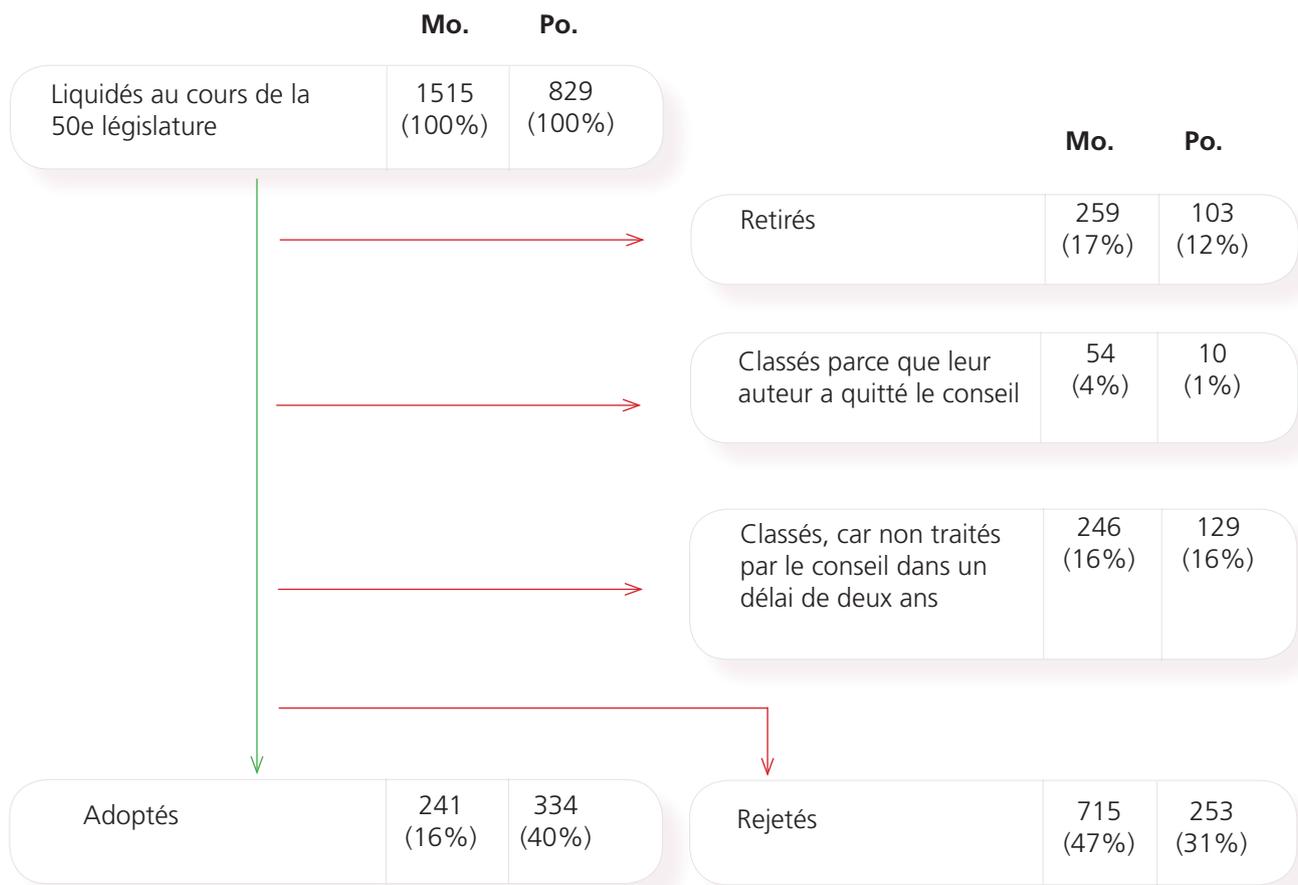
Le saviez-vous ?

Les **initiatives parlementaires** (iv. pa.) et les **initiatives déposées par un canton** (iv. ct.) sont soumises à un examen préalable lors duquel la commission concernée se penche sur la question de savoir si des mesures sont nécessaires et si l'iv. pa./iv. ct. constitue l'instrument adéquat. Dans l'affirmative, il est donné suite à l'initiative et un projet d'acte est élaboré. Les auteurs ont la possibilité de retirer l'initiative jusqu'à ce que la décision d'y donner suite ait été prise. En outre, l'initiative peut être classée par l'organe compétent (commission/bureau du conseil et/ou le conseil lui-même) si l'objectif de l'initiative n'a plus lieu d'être maintenu. Ceci est possible jusqu'à ce qu'un projet d'acte ait été élaboré.

La procédure suivant la clôture de l'examen préalable (soit l'examen d'éventuels projets d'acte) correspond pour l'essentiel à la procédure ordinaire d'examen de projets d'acte.

La procédure est décrite plus en détail dans le [lexique du Parlement](#).

De quelle manière les motions et les postulats ont-ils été liquidés au cours de la 50e législature (jusqu'à leur adoption ou leur rejet) ?



Le saviez-vous ?

Des informations plus détaillées sur la procédure de traitement des [motions](#) et des [postulats](#) sont disponibles dans le [lexique du Parlement](#).